

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 avril 2026– 18 heures 00**



**Affiché et mis en ligne
le 20 04 2026**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

Commune de CERBÈRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six et le quatorze avril à 18h00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Christian GRAU, Maire.

Présents :

<input checked="" type="checkbox"/> GRAU Christian	<input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA Françoise	<input checked="" type="checkbox"/> ARIZA Marie	<input checked="" type="checkbox"/> GALY Daniel
<input checked="" type="checkbox"/> DELOS Corinne	<input checked="" type="checkbox"/> BIRBA Marcel	<input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL Yvette	<input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU Eddy	<input checked="" type="checkbox"/> DUCROS Florence
<input checked="" type="checkbox"/> GIBERT Gilles	<input checked="" type="checkbox"/> ABDI Bérangère	<input type="checkbox"/> SARRAMALHO Olivier	<input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN Elodie

Absent(s) :

Olivier **SARRAMALHO**

Procurations

Olivier **SARRAMALHO** à Christian **GRAU**

Secrétariat de séance :

Daniel **GALY**.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 mars 2026 est approuvé à l'unanimité

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Sous-Préfecture. Elle peuvent aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune de CERBÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 avril 2026

DÉPARTEMENT
Des
Pyrénées-
Orientales

Arrondissement
de CÉRET

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice
15

Qui ont pris part
à la délibération
13

Convocation du
CM
en date du :
26/03/2026

Affichage en
date du :
27/03/2026

N°022-2026

OBJET

L'an deux mil vingt-six et le quatorze avril à 18h00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Christian GRAU, Maire.

Présents :

<input checked="" type="checkbox"/> GRAU Christian	<input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA Françoise	<input checked="" type="checkbox"/> ARIZA Marie	<input checked="" type="checkbox"/> GALY Daniel
<input checked="" type="checkbox"/> DELOS Corinne	<input checked="" type="checkbox"/> BIRBA Marcel	<input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL Yvette	<input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU Eddy	<input checked="" type="checkbox"/> DUCROS Florence
<input checked="" type="checkbox"/> GIBERT Gilles	<input checked="" type="checkbox"/> ABDI Bérandère	<input type="checkbox"/> SARRAMALHO Olivier	<input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN Elodie

Absent(s) :

Olivier **SARRAMALHO**

Procurations

Olivier **SARRAMALHO** à Christian **GRAU**

Secrétariat de séance :

Daniel **GALY**.

7.1 Décisions budgétaires.

Budget principal (40200) Approbation du Compte financier unique

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- le rapport de présentation du compte financier unique du budget principal pour l'année 2025 de la commune de CERBERE ;
- le compte financier unique 2025 de la commune de CERBERE ;

Considérant :

- que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;
- que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;
- que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- que la commune de CERBERE a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025 (voté en 2026) ;
- les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;
- que, dans ce cadre, Monsieur Christian GRAU, Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Jérôme CANOVAS, 1^{er} adjoint ;
- le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

COMMUNE DE CERBERE - COMMUNE DE CERBERE Budget COMMUNE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 064 085,15	2 330 131,00	5 094 816,15
	Recettes réalisées (1)	B	1 740 104,48	2 645 199,46	4 391 363,94
	Restes à réaliser	C	76 471,00	0,00	76 471,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 001 432,92	4 857 691,62	7 659 124,84
	Dépenses réalisées (1)	E	776 581,15	2 340 877,60	3 117 458,75
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	909 583,33	304 321,86	1 273 905,19
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-883 252,23	2 327 580,92	1 684 308,69
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	306 331,10	2 631 892,78	2 638 213,88
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	76 471,00	0,00	76 471,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	382 802,10	2 631 892,78	3 014 664,88

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par :

- 13 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

à l'unanimité, Monsieur le maire détenteur de la procuration de Monsieur Olivier SARRAMALHO, étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le compte financier unique 2025 de la commune de CERBERE

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

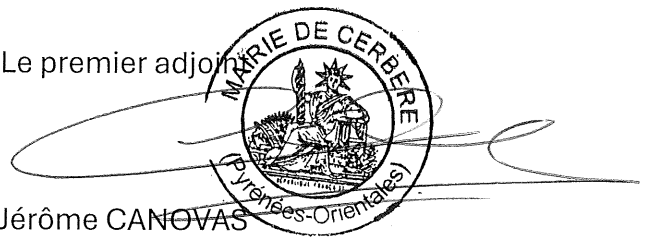
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Délibération prise à l'unanimité des membres présents et représentés


Pour extrait certifié conforme

Le premier adjoint

Jérôme CANOVAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Sous-Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

DÉPARTEMENT Des Pyrénées- Orientales	 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ Commune de CERBÈRE															
Arrondissement de CÉRET	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 avril 2026															
Nombre de conseillers municipaux en exercice 15	L'an deux mil vingt-six et le quatorze avril à 18h00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Christian GRAU, Maire.															
Qui ont pris part à la délibération 15	<p>Présents :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> GRAU Christian</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS Jérôme</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA Françoise</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> ARIZA Marie</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> GALY Daniel</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> DELOS Corinne</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> BIRBA Marcel</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL Yvette</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU Eddy</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> DUCROS Florence</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> GIBERT Gilles</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> ABDI Bérangère</td> <td><input type="checkbox"/> SARRAMALHO Olivier</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ Frédéric</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN Elodie</td> </tr> </table>	<input checked="" type="checkbox"/> GRAU Christian	<input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA Françoise	<input checked="" type="checkbox"/> ARIZA Marie	<input checked="" type="checkbox"/> GALY Daniel	<input checked="" type="checkbox"/> DELOS Corinne	<input checked="" type="checkbox"/> BIRBA Marcel	<input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL Yvette	<input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU Eddy	<input checked="" type="checkbox"/> DUCROS Florence	<input checked="" type="checkbox"/> GIBERT Gilles	<input checked="" type="checkbox"/> ABDI Bérangère	<input type="checkbox"/> SARRAMALHO Olivier	<input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN Elodie
<input checked="" type="checkbox"/> GRAU Christian	<input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA Françoise	<input checked="" type="checkbox"/> ARIZA Marie	<input checked="" type="checkbox"/> GALY Daniel												
<input checked="" type="checkbox"/> DELOS Corinne	<input checked="" type="checkbox"/> BIRBA Marcel	<input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL Yvette	<input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU Eddy	<input checked="" type="checkbox"/> DUCROS Florence												
<input checked="" type="checkbox"/> GIBERT Gilles	<input checked="" type="checkbox"/> ABDI Bérangère	<input type="checkbox"/> SARRAMALHO Olivier	<input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN Elodie												
Convocation du CM en date du : 26/03/2026	<p>Absent(s) : Olivier SARRAMALHO</p> <p>Procurations Olivier SARRAMALHO à Christian GRAU</p>															
Affichage en date du : 27/03/2026	<p>Secrétariat de séance : Daniel GALY.</p>															
N°023-2026																
OBJET	7.1 Décisions budgétaires. Budget principal (40200) Affectation des résultats 2025 au budget primitif 2026															

L'article L1612-32 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique.

Les résultats de l'exercice 2025 se présentent synthétiquement comme suit :

FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
	Exécution budgétaire	2 340 877.60 €	2 645 199.46 €
	Capacité d'autofinancement		304 321.86 €
	Report N-1		2 327 560.92 €
	Résultat section de fonctionnement		2 631 882.78 €
INVESTISSEMENT		Dépenses	Recettes
	Exécution budgétaire	776 581.15 €	1 746 164.48 €
	Résultat d'investissement année N		969 583.33 €
	Report N-1	663 252.23 €	
	Résultat section d'investissement		306 331.10 €
RAR	Reste à réaliser dépenses		
	Reste à réaliser recettes		76 471.00 €
Résultat de l'exercice 2025			3 014 684.88 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par :

- 15 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 Abstentions.

à l'unanimité,

- **APPROUVE** que les montants suivants soient repris au budget primitif :

- + Recette fonctionnement (R002) : 2 631 882.78 €
- + Recette investissement (R001) : 306 331.10 €
- + RAR recettes : 76 471.00 €

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Délibération prise à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour extrait certifié conforme



Le Maire,

Christian GRAU

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 066-216600486-20260414-DEL023_2026-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Sous-Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

DÉPARTEMENT
Des
Pyrénées-
Orientales

Arrondissement
de CÉRET

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice
15

Qui ont pris part
à la délibération
15

Convocation du
CM
en date du :
26/03/2026

Affichage en
date du :
27/03/2026

N°024-2026

OBJET



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune de CERBÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le quatorze avril à 18h00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Christian GRAU, Maire.

Présents :

<input checked="" type="checkbox"/> GRAU Christian	<input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA Françoise	<input checked="" type="checkbox"/> ARIZA Marie	<input checked="" type="checkbox"/> GALY Daniel
<input checked="" type="checkbox"/> DELOS Corinne	<input checked="" type="checkbox"/> BIRBA Marcel	<input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL Yvette	<input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU Eddy	<input checked="" type="checkbox"/> DUCROS Florence
<input checked="" type="checkbox"/> GIBERT Gilles	<input checked="" type="checkbox"/> ABDI Bérangère	<input type="checkbox"/> SARRAMALHO Olivier	<input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN Elodie

Absent(s) :

Olivier **SARRAMALHO**

Procurations

Olivier **SARRAMALHO** à Christian **GRAU**

Secrétariat de séance :

Daniel GALY.

7.1 Décisions budgétaires.

Budget principal (40200) Approbation du budget primitif 2026

VU l'article L1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), sera annexée à la présente délibération une note de présentation brève et synthétique qui a, par ailleurs, été transmise à chaque conseiller municipal le 1^{er} avril 2026.

Considérant que la commission finances s'est réunie le 31 mars 2026,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif.

Les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement : Dépenses : 3 245 057.93 € ; Recettes : 3 245 057.93 €

Fonctionnement : Dépenses : 5 122 353.83 € ; Recettes : 5 122 353.83 €

De même, en application de l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante peut déléguer à l'ordonnateur la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par :

- 15 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif du budget principal pour l'année 2026


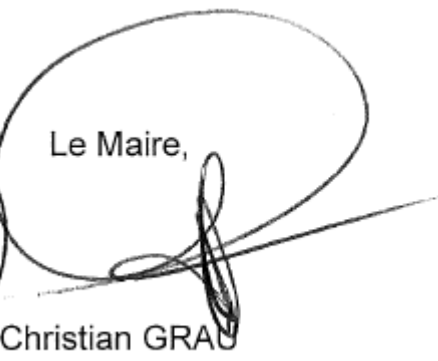
- **AUTORISE** le Maire à procéder à des virements de crédits ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections à l'exception du chapitre relatif au personnel

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif au budget primitif

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Délibération prise à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour extrait certifié conforme

 Le Maire,

Christian GRAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Sous-Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

DÉPARTEMENT
Des
Pyrénées-
Orientales

Arrondissement
de CÉRET

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice
15

Qui ont pris part
à la délibération
15

Convocation du
CM
en date du :
26/03/2026

Affichage en
date du :
27/03/2026

N°025-2026

OBJET



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune de CÈRÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le quatorze avril à 18h00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Christian GRAU, Maire.

Présents :

<input checked="" type="checkbox"/> GRAU Christian	<input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA Françoise	<input checked="" type="checkbox"/> ARIZA Marie	<input checked="" type="checkbox"/> GALY Daniel
<input checked="" type="checkbox"/> DELOS Corinne	<input checked="" type="checkbox"/> BIRBA Marcel	<input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL Yvette	<input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU Eddy	<input checked="" type="checkbox"/> DUCROS Florence
<input checked="" type="checkbox"/> GIBERT Gilles	<input checked="" type="checkbox"/> ABDI Bérange	<input type="checkbox"/> SARRAMALHO Olivier	<input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN Elodie

Absent(s) :

Olivier **SARRAMALHO**

Procurations

Olivier **SARRAMALHO** à Christian **GRAU**

Secrétariat de séance :

Daniel **GALY**.

7.2 Fiscalité.

Approbation des taxes locales - Vote des taux d'imposition

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts, notamment ses dispositions relatives à la fiscalité directe locale,

Vu la loi de finances pour l'année 2026,

Vu l'état fiscal n°1259 communiqué par les services fiscaux,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, chaque année, les taux des taxes directes locales,

Considérant les besoins de financement des services publics communaux et les orientations budgétaires définies pour l'exercice 2026,

Considérant la volonté de la municipalité de maintenir les taux de fiscalité locale

Le conseil municipal, DECIDE, après en avoir délibéré, par :

- 15 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

à l'unanimité,

De reconduire les taux des taxes directes locales pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe d'Habitation : 17.44% ;
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 41.15 % (dont 20.10 de transfert de fiscalité du Département) ;
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 24.65 %

De maintenir la majoration de de 40% de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés

D'autoriser le Maire à notifier cette décision ainsi que l'état 1259 aux services préfectoraux et fiscaux compétents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Délibération prise à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour extrait certifié conforme



Le Maire,

Christian GRAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Sous-Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

DÉPARTEMENT
Des
Pyrénées-
Orientales

Arrondissement
de CÉRET

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice
15

Qui ont pris part
à la délibération
15

Convocation du
CM
en date du :
26/03/2026

Affichage en
date du :
27/03/2026

N°026-2026

OBJET



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune de CERBÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le quatorze avril à 18h00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Christian GRAU, Maire.

Présents :

<input checked="" type="checkbox"/> GRAU Christian	<input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA Françoise	<input checked="" type="checkbox"/> ARIZA Marie	<input checked="" type="checkbox"/> GALY Daniel
<input checked="" type="checkbox"/> DELOS Corinne	<input checked="" type="checkbox"/> BIRBA Marcel	<input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL Yvette	<input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU Eddy	<input checked="" type="checkbox"/> DUCROS Florence
<input checked="" type="checkbox"/> GIBERT Gilles	<input checked="" type="checkbox"/> ABDI Bérangère	<input type="checkbox"/> SARRAMALHO Olivier	<input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN Elodie

Absent(s) :

Olivier **SARRAMALHO**

Procurations

Olivier **SARRAMALHO** à Christian **GRAU**

Secrétariat de séance :

Daniel **GALY**.

7.1 Décisions budgétaires.
Contributions aux organismes de regroupement

Monsieur le Maire, rappelle que dans le cadre du vote du chapitre 65 du budget primitif 2026, il convient de préciser le détail afférent aux articles 65561 « Contributions au fonds de compensation des charges territoriales (établissement public de territoire) », et 65568 « Autres contributions »

Il propose que ces participations pour 2026 soient fixées comme suit :

	Montant	Compte
ANEL	250.00 €	65568
Association des communes maritimes	229.00 €	65568
Association des maires ruraux de France	700.00 €	65568
Classe ULIS	624.00 €	65568
Entente intercommunale de démoustication	2 190.00 €	65561
Mission locale	2 000.00 €	65561
RISC	252.22 €	65568
Participation aux renforts estivaux de gendarmerie - Port Vendres	2 400.00 €	65568
SYDEEL66 - véhicules électriques	500.00 €	65561
Sydeel66	2 000.00 €	65561
CCACVI - Mutualisation SIG	3 000.00 €	65561
UDSIS66	1 500.00 €	65561
CCACVI - Eclairage public	9 029.00 €	65561
CCACVI - Guichet urbanisme	250.00 €	65561
Autres participations	2 000.00 €	65568
Total	26 924.22 €	

Le conseil municipal, DECIDE, après en avoir délibéré, par :

- 15 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

à l'unanimité,

D'approuver le détail des crédits à ouvrir tel que définis ci-dessus,

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Délibération prise à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour extrait certifié conforme



Le Maire,

Christian GRAU

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 066-216600486-20260414-DEL026_2026-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Sous-Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

DÉPARTEMENT
Des
Pyrénées-
Orientales

Arrondissement
de CÉRET

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice
15

Qui ont pris part
à la délibération
15

Convocation du
CM
en date du :
26/03/2026

Affichage en
date du :
27/03/2026

N°027-2026

OBJET



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune de CERBÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le quatorze avril à 18h00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Christian GRAU, Maire.

Présents :

<input checked="" type="checkbox"/> GRAU Christian	<input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA Françoise	<input checked="" type="checkbox"/> ARIZA Marie	<input checked="" type="checkbox"/> GALY Daniel
<input checked="" type="checkbox"/> DELOS Corinne	<input checked="" type="checkbox"/> BIRBA Marcel	<input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL Yvette	<input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU Eddy	<input checked="" type="checkbox"/> DUCROS Florence
<input checked="" type="checkbox"/> GIBERT Gilles	<input checked="" type="checkbox"/> ABDI Bérandère	<input type="checkbox"/> SARRAMALHO Olivier	<input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN Elodie

Absent(s) :

Olivier **SARRAMALHO**

Procurations

Olivier **SARRAMALHO** à Christian **GRAU**

Secrétariat de séance :

Daniel **GALY**.

7.1 Décisions budgétaires.
Subvention d'équilibre au CCAS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026,

Vu le projet de budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'exercice 2026,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) constitue un établissement public administratif communal chargé de mettre en œuvre la politique sociale de la commune,

Considérant que le budget du CCAS nécessite une subvention d'équilibre afin d'assurer la continuité de ses missions,

Considérant l'intérêt général qui s'attache au bon fonctionnement des actions sociales menées en faveur des administrés,

Il est rappelé à l'assemblée que le centre d'action sociale gère les dispositifs liés à l'action sociale sur la commune avec notamment la distribution alimentaire et une aide aux familles dans le cadre du séjour annuel au ski pour les élèves de l'école élémentaire.

Afin de permettre le fonctionnement de ce service, il est proposé qu'une subvention d'équilibre d'un montant de 3 998.00 euros soit attribuée par le budget communal au CCAS pour l'année 2026.

Le conseil municipal, DECIDE, après en avoir délibéré, par :

- 15 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

à l'unanimité,


D'attribuer une subvention d'équilibre au CCAS d'un montant de 3998.00 euros.


De Charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Délibération prise à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour extrait certifié conforme



Le Maire,

Christian GRAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Sous-Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

DÉPARTEMENT
Des
Pyrénées-
Orientales

Arrondissement
de CÉRET

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice
15

Qui ont pris part
à la délibération
15

Convocation du
CM
en date du :
26/03/2026

Affichage en
date du :
27/03/2026

N°028-2026

OBJET



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune de CERBÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le quatorze avril à 18h00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Christian GRAU, Maire.

Présents :

<input checked="" type="checkbox"/> GRAU Christian	<input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA Françoise	<input checked="" type="checkbox"/> ARIZA Marie	<input checked="" type="checkbox"/> GALY Daniel
<input checked="" type="checkbox"/> DELOS Corinne	<input checked="" type="checkbox"/> BIRBA Marcel	<input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL Yvette	<input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU Eddy	<input checked="" type="checkbox"/> DUCROS Florence
<input checked="" type="checkbox"/> GIBERT Gilles	<input checked="" type="checkbox"/> ABDI Bérangère	<input type="checkbox"/> SARRAMALHO Olivier	<input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN Elodie

Absent(s) :

Olivier **SARRAMALHO**

Procurations :

Olivier **SARRAMALHO** à Christian **GRAU**

Secrétariat de séance :

Daniel **GALY**.

7.1 Décisions budgétaires.
Subventions aux associations

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif de l'exercice 2026,

Vu les demandes de subventions présentées par les associations,

Considérant que les associations contribuent au dynamisme de la vie locale, notamment dans les domaines sportif, culturel, social, éducatif, etc.,

Considérant l'intérêt public local que présentent leurs actions,

Considérant les crédits inscrits au budget,

Il est proposé d'attribuer des subventions communales aux associations comme suit :

Association	Proposition 2026
Comité des fêtes	67 408.00 €
ACCA	2 500.00 €
ADMR	300.00 €
Als Sanglars	700.00 €
Amicale des donneurs de sang	150.00 €
Amicale des sapeurs-pompiers	3 000.00 €
Les amis de la mer	150.00 €
Arche culturelle	300.00 €
ARJAU	1 000.00 €
Association cerbère à Jamais	1 500.00 €
Association Ornithologie - Charbonnière	300.00 €
Banyuls Handball	500.00 €
Casa Danse	500.00 €
Cerbère objectifs et perspectives	300.00 €
chœur chorallien	3 000.00 €
cinémaginaire	500.00 €
CIOSCA	5 000.00 €
Club 3ème âge	600.00 €
fit training	450.00 €
Foment Cerverenc de la Sardana	800.00 €
La Boule Vermeille	1 000.00 €
les 2 rives	300.00 €
les Arts Liés	250.00 €
les bambocheurs de l'an 2000	1 000.00 €
Les Chats Cerbériens	2 000.00 €
Mzelle Rail Treck	300.00 €
Pétanque	2 000.00 €
Petit festival	3 000.00 €
Poker Club	250.00 €
Rugby entente côte vermeille	2 000.00 €
Salvem Querroitg	500.00 €
Ski	500.00 €
SNSM	1 200.00 €
Swimrun	1 000.00 €
Tennis	1 200.00 €
UAPC-ICF	500.00 €
Total	105 958.00 €

Le conseil municipal, DECIDE, après en avoir délibéré, par :

- 15 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

à l'unanimité,

D'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2026 comme précédemment explicité dans le tableau,



D'ouvrir les crédits au budget primitif,

De Charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Délibération prise à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour extrait certifié conforme

 Le Maire,

Christian GRAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Sous-Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

DÉPARTEMENT Des Pyrénées- Orientales	<div style="text-align: right;"> Envoyé en préfecture le 20/04/2026 Reçu en préfecture le 20/04/2026 Publié le  ID : 066-216600486-20260414-DEL029_2026-DE </div> <div style="text-align: center;">  RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ Commune de CERBÈRE </div>															
Arrondissement de CÉRET	<div style="text-align: center; background-color: #e0f0ff; padding: 5px;"> EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 avril 2026 </div>															
Nombre de conseillers municipaux en exercice 15	<p>L’an deux mil vingt-six et le quatorze avril à 18h00, le conseil municipal dûment convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Christian GRAU, Maire.</p> <p>Présents :</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> GRAU Christian</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS Jérôme</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA Françoise</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> ARIZA Marie</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> GALY Daniel</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> DELOS Corinne</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> BIRBA Marcel</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL Yvette</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU Eddy</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> DUCROS Florence</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> GIBERT Gilles</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> ABDI Bérangère</td> <td><input type="checkbox"/> SARRAMALHO Olivier</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ Frédéric</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN Elodie</td> </tr> </table>	<input checked="" type="checkbox"/> GRAU Christian	<input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA Françoise	<input checked="" type="checkbox"/> ARIZA Marie	<input checked="" type="checkbox"/> GALY Daniel	<input checked="" type="checkbox"/> DELOS Corinne	<input checked="" type="checkbox"/> BIRBA Marcel	<input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL Yvette	<input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU Eddy	<input checked="" type="checkbox"/> DUCROS Florence	<input checked="" type="checkbox"/> GIBERT Gilles	<input checked="" type="checkbox"/> ABDI Bérangère	<input type="checkbox"/> SARRAMALHO Olivier	<input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN Elodie
<input checked="" type="checkbox"/> GRAU Christian	<input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA Françoise	<input checked="" type="checkbox"/> ARIZA Marie	<input checked="" type="checkbox"/> GALY Daniel												
<input checked="" type="checkbox"/> DELOS Corinne	<input checked="" type="checkbox"/> BIRBA Marcel	<input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL Yvette	<input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU Eddy	<input checked="" type="checkbox"/> DUCROS Florence												
<input checked="" type="checkbox"/> GIBERT Gilles	<input checked="" type="checkbox"/> ABDI Bérangère	<input type="checkbox"/> SARRAMALHO Olivier	<input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN Elodie												
Qui ont pris part à la délibération 13																
Convocation du CM en date du : 26/03/2026	<p>Absent(s) : Olivier SARRAMALHO</p> <p>Procurations Olivier SARRAMALHO à Christian GRAU</p>															
Affichage en date du : 27/03/2026	<p>Secrétariat de séance : Daniel GALY.</p>															
N°029-2026																
OBJET	<div style="background-color: #e0f0ff; padding: 5px;"> 7.1 Décisions budgétaires. Budget Central Hôtel (40700) Approbation du Compte financier unique </div>															

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- le rapport de présentation du compte financier unique du budget principal pour l’année 2025 du Central Hôtel, Hôtel communal ;
- le compte financier unique 2025 du Central Hôtel, Hôtel communal ;

Considérant :

- que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;
- que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;
- que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- que le Central Hôtel, Hôtel communal a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025 (voté en 2026) ;
- les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;
- que, dans ce cadre, Monsieur Christian GRAU, Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Jérôme CANOVAS, 1^{er} adjoint ;
- le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Budget CENTRAL HOTEL - COMMUNE DE CERBERE Budget CENTRAL HOTEL - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	10 050,58	137 000,00	147 050,58
	Recettes réalisées (1)	B	5 118,87	138 788,03	143 905,80
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autosonction budgétaire totale	D	13 940,71	213 240,71	227 181,42
	Dépenses réalisées (1)	E	8 308,03	195 299,58	203 605,61
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-3 187,16	-56 512,55	-59 699,81
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-5 118,87	78 240,71	71 121,84
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-8 306,03	19 728,06	11 422,03
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-8 306,03	19 728,06	11 422,03

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par :

- 13 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

à l'unanimité, Monsieur le maire détenteur de la procuration de Monsieur Olivier SARRAMALHO, étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le compte financier unique 2025 du Central Hôtel, Hôtel communal


DONNE pouvoir à Monsieur le Maire le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

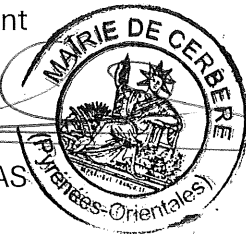
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Délibération prise à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour extrait certifié conforme

Le premier adjoint


Jérôme CANOVAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Sous-Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

DÉPARTEMENT
Des
Pyrénées-
Orientales

Arrondissement
de CÉRET

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice
15

Qui ont pris part
à la délibération
15

Convocation du
CM
en date du :
26/03/2026

Affichage en
date du :
27/03/2026

N°030-2026

OBJET



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune de CERBÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le quatorze avril à 18h00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Christian GRAU, Maire.

Présents :

<input checked="" type="checkbox"/> GRAU Christian	<input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA Françoise	<input checked="" type="checkbox"/> ARIZA Marie	<input checked="" type="checkbox"/> GALY Daniel
<input checked="" type="checkbox"/> DELOS Corinne	<input checked="" type="checkbox"/> BIRBA Marcel	<input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL Yvette	<input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU Eddy	<input checked="" type="checkbox"/> DUCROS Florence
<input checked="" type="checkbox"/> GIBERT Gilles	<input checked="" type="checkbox"/> ABDI Bérangère	<input type="checkbox"/> SARRAMALHO Olivier	<input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN Elodie

Absent(s) :

Olivier **SARRAMALHO**

Procurations :

Olivier **SARRAMALHO** à Christian **GRAU**

Secrétariat de séance :

Daniel GALY.

7.1 Décisions budgétaires.

Budget Central Hôtel (40700) Affectation des résultats 2025 au budget primitif 2026

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 066-216600486-20260414-DEL030_2026-DE



VU l'article L1612-32 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique.

Les résultats de l'exercice 2025 se présentent synthétiquement comme suit :

Fonctionnement		Dépenses	
	Éxecution budgétaire	195 299.58 €	138 786.93 €
	Capacité d'autofinancement	- 56 512.65 €	
	Report N-1		76 240.71 €
	Résultat section de fonctionnement		19 728.06 €
Investissement		Dépenses	Recettes
	Éxecution budgétaire	8 306.03 €	5 118.87 €
	Résultat d'investissement année N	- 3 187.16 €	
	Report N-1	- 5 118.87 €	
	Résultat section d'investissement	- 8 306.03 €	
RAR	Reste à réaliser dépenses	- €	- €
	reste à réaliser recettes	- €	- €
	1068	- 8 306.03 €	
	Résultat de l'exercice 2025		11 422.03 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par :

- 15 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

à l'unanimité,

APPROUVE Que les montants suivants soient repris au budget primitif :

- ✚ Recette fonctionnement (R002) : 11 422.03 €
- ✚ Dépense investissement (D001) : 8 306.03 €
- ✚ Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) : Recette 8 306.03 €

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Délibération prise à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour extrait certifié conforme



Le Maire,

Christian GRAU

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 066-216600486-20260414-DEL030_2026-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Sous-Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

DÉPARTEMENT
Des
Pyrénées-
Orientales

Arrondissement
de CÉRET

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice
15

Qui ont pris part
à la délibération
15

Convocation du
CM
en date du :
26/03/2026

Affichage en
date du :
27/03/2026

N°031-2026



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune de CERBÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le quatorze avril à 18h00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Christian GRAU, Maire.

Présents :

<input checked="" type="checkbox"/> GRAU Christian	<input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA Françoise	<input checked="" type="checkbox"/> ARIZA Marie	<input checked="" type="checkbox"/> GALY Daniel
<input checked="" type="checkbox"/> DELOS Corinne	<input checked="" type="checkbox"/> BIRBA Marcel	<input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL Yvette	<input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU Eddy	<input checked="" type="checkbox"/> DUCROS Florence
<input checked="" type="checkbox"/> GIBERT Gilles	<input checked="" type="checkbox"/> ABDI Bérangère	<input type="checkbox"/> SARRAMALHO Olivier	<input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN Elodie

Absent(s) :

Olivier **SARRAMALHO**

Procurations :

Olivier **SARRAMALHO** à Christian **GRAU**

Secrétariat de séance :

Daniel **GALY**.

OBJET

7.1 Décisions budgétaires.
Budget Central Hôtel (40700) Approbation du budget primitif 2026

VU les articles L1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), sera annexée à la présente délibération une note de présentation brève et synthétique qui a, par ailleurs, été transmise à chaque conseiller municipal le 1^{er} avril 2026.

Considérant que la commission finances s'est réunie le 31 mars 2026,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif

Les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement :	Dépenses : 11 278.06 € ;	Recettes : 11 278.06 €
Fonctionnement :	Dépenses : 136 422.03 € ;	Recettes : 136 422.03 €

De même, en application de l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante peut déléguer à l'ordonnateur la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par :

- 15 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif du budget Central Hôtel pour l'année 2026

AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections à l'exception du chapitre relatif au personnel

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif au budget primitif

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Délibération prise à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour extrait certifié conforme



Le Maire,

Christian GRAU

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 066-216600486-20260414-DEL031_2026AR-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Sous-Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

DÉPARTEMENT
Des
Pyrénées-
Orientales



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Arrondissement
de **CÉRET**

Commune de CERBÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2026

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice
15

L'an deux mil vingt-six et le quatorze avril à 18h00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Christian GRAU, Maire.

Qui ont pris part à
la délibération
13

Présents :

<input checked="" type="checkbox"/> GRAU Christian	<input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA Françoise	<input checked="" type="checkbox"/> ARIZA Marie	<input checked="" type="checkbox"/> GALY Daniel
<input checked="" type="checkbox"/> DELOS Corinne	<input checked="" type="checkbox"/> BIRBA Marcel	<input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL Yvette	<input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU Eddy	<input checked="" type="checkbox"/> DUCROS Florence
<input checked="" type="checkbox"/> GIBERT Gilles	<input checked="" type="checkbox"/> ABDI Bérangère	<input checked="" type="checkbox"/> SARRAMALHO Olivier	<input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN Elodie

Convocation du
CM
en date du :
26/03/2026

Absent(s) :

Olivier **SARRAMALHO**

Procurations

Olivier **SARRAMALHO** à Christian **GRAU**

Affichage en date
du :
27/03/2026

Secrétariat de séance :
Daniel GALY.

N°032-2026

OBJET

7.1 Décisions budgétaires.

Budget Camping municipal Cap Peyrefite (40210) Approbation du Compte financier unique

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- le rapport de présentation du compte financier unique du budget principal pour l'année 2025 du Camping Municipal Cap Peyrefite ;
- le compte financier unique 2025 du Camping Municipal Cap Peyrefite ;

Considérant :

- que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;



- que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;
- que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- que le Camping Municipal Cap Peyrefite a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025 (voté en 2026) ;
- les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;
- que, dans ce cadre, Monsieur Christian GRAU, Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Jérôme CANOVAS, 1^{er} adjoint ;
- le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

CAMPING CAP PEYREFITE - COMMUNE DE CERBERE CAMPING CAP PEYREFITE - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES						I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE						A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Exploitation	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	741 349,11	303 143,81	1 044 492,92	
	Recettes réalisées (1)	B	615 656,03	307 475,06	923 131,09	
	Restes à réaliser	C	137 836,87	0,00	137 836,87	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	685 400,41	368 755,69	1 054 156,10	
	Dépenses réalisées (1)	E	598 220,43	289 593,23	887 813,66	
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	17 435,60	17 881,83	35 317,43	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-55 948,70	65 611,88	9 663,18	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent/déficit	G + H	-38 513,10	83 493,71	44 980,61	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	137 836,87	0,00	137 836,87	
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	99 323,77	83 493,71	182 817,48	

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par :

- 13 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

à l'unanimité, Monsieur le maire détenteur de la procuration de Monsieur Olivier SARRAMALHO, étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,



APPROUVE le compte financier unique 2025 du Camping Municipal Cap Peyrefite

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Délibération prise à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour extrait certifié conforme

Le premier adjoint



Jérôme CANOVAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Sous-Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

DÉPARTEMENT
Des
Pyrénées-
Orientales



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Arrondissement
de **CÉRET**

Commune de CÈRÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 avril 2026

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice
15

L'an deux mil vingt-six et le quatorze avril à 18h00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Christian GRAU, Maire.

Présents :

<input checked="" type="checkbox"/> GRAU Christian	<input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA Françoise	<input checked="" type="checkbox"/> ARIZA Marie	<input checked="" type="checkbox"/> GALY Daniel
<input checked="" type="checkbox"/> DELOS Corinne	<input checked="" type="checkbox"/> BIRBA Marcel	<input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL Yvette	<input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU Eddy	<input checked="" type="checkbox"/> DUCROS Florence
<input checked="" type="checkbox"/> GIBERT Gilles	<input checked="" type="checkbox"/> ABDI Bérandère	<input type="checkbox"/> SARRAMALHO Olivier	<input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN Elodie

Qui ont pris part
à la délibération
15

Convocation du
CM
en date du :
26/03/2026

Absent(s) :

Olivier **SARRAMALHO**

Procurations :

Olivier **SARRAMALHO** à Christian **GRAU**

Affichage en
date du :
27/03/2026

Secrétariat de séance :

Daniel GALY.

N°033-2026

OBJET

7.1 Décisions budgétaires.

Budget Camping Municipal Cap Peyrefite (40210) Affectation des résultats 2025 au budget primitif 2026

VU l'article L1612-32 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique.

Les résultats de l'exercice 2025 se présentent synthétiquement comme suit :




Fonctionnement		Dépenses	Recettes
	Exécution budgétaire	289 593.23 €	307 475.06 €
Capacité d'autofinancement		17 881.83 €	
Report N-1		65 611.88 €	
Résultat section de fonctionnement		83 493.71 €	
Investissement		Dépenses	Recettes
	Exécution budgétaire	598 220.43 €	615 656.03 €
Résultat d'investissement année N		17 435.60 €	
Report N-1	- 55 948.70 €		
Résultat section d'investissement	- 38 513.10 €		
RAR	Reste à réaliser dépenses	- €	- €
	reste à réaliser recettes	- €	137 836.87 €
	1068	- €	
	Résultat de l'exercice 2025		182 817.48 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par :

- 15 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

à l'unanimité,

APPROUVE Que les montants suivants soient repris au budget primitif :

-  Recette fonctionnement (R002) : 83 493.71 €
-  Dépense investissement (D001) : 38 513.10 €
-  Reste à réaliser recette : 137 836.87

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Délibération prise à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour extrait certifié conforme



Le Maire,

Christian GRAU

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 066-216600486-20260414-DEL033_2026-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Sous-Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

DÉPARTEMENT
Des
Pyrénées-
Orientales



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Arrondissement
de **CÉRET**

Commune de CERBÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 avril 2026

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice
15

L'an deux mil vingt-six et le quatorze avril à 18h00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Christian GRAU, Maire.

Présents :

<input checked="" type="checkbox"/> GRAU Christian	<input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA Françoise	<input checked="" type="checkbox"/> ARIZA Marie	<input checked="" type="checkbox"/> GALY Daniel
<input checked="" type="checkbox"/> DELOS Corinne	<input checked="" type="checkbox"/> BIRBA Marcel	<input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL Yvette	<input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU Eddy	<input checked="" type="checkbox"/> DUCROS Florence
<input checked="" type="checkbox"/> GIBERT Gilles	<input checked="" type="checkbox"/> ABDI Bérangère	<input type="checkbox"/> SARRAMALHO Olivier	<input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN Elodie

Qui ont pris part
à la délibération
15

Absent(s) :

Olivier **SARRAMALHO**

Procurations :

Olivier **SARRAMALHO** à Christian **GRAU**

Secrétariat de séance :

Daniel **GALY**.

Convocation du
CM
en date du :
26/03/2026

Affichage en
date du :
27/03/2026

N°034-2026

OBJET

7.1 Décisions budgétaires.
Budget Camping municipal Cap Peyrefite (40210) Approbation du budget primitif 2026

VU les articles L1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), sera annexée à la présente délibération une note de présentation brève et synthétique qui a, par ailleurs, été transmise à chaque conseiller municipal le 1^{er} avril 2026.

Considérant que la commission finances s'est réunie le 31 mars 2026,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif

Les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement : Dépenses : 183 780.58 € ;

Recettes : 183 780.58 €

Fonctionnement : Dépenses : 395 493.71 € ;

Recettes : 395 493.71 €

De même, en application de l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante peut déléguer à l'ordonnateur la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par :

- 15 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif du budget Camping municipal Cap Peyrefite pour l'année 2026


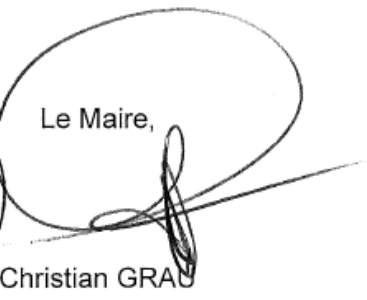
AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections à l'exception du chapitre relatif au personnel

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif au budget primitif

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Délibération prise à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour extrait certifié conforme

 Le Maire,

Christian GRAU

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 066-216600486-20260414-DEL034_2026-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Sous-Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune de **CERBÈRE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 avril 2026

DÉPARTEMENT
Des
Pyrénées-
Orientales

Arrondissement
de CÉRET

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice
15

Qui ont pris part
à la délibération
15

Convocation du
CM
en date du :
26/03/2026

Affichage en
date du :
27/03/2026

N°035-2026

OBJET

L'an deux mil vingt-six et le quatorze avril à 18h00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Christian GRAU, Maire.

Présents :

<input checked="" type="checkbox"/> GRAU Christian	<input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA Françoise	<input checked="" type="checkbox"/> ARIZA Marie	<input checked="" type="checkbox"/> GALY Daniel
<input checked="" type="checkbox"/> DELOS Corinne	<input checked="" type="checkbox"/> BIRBA Marcel	<input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL Yvette	<input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU Eddy	<input checked="" type="checkbox"/> DUCROS Florence
<input checked="" type="checkbox"/> GIBERT Gilles	<input checked="" type="checkbox"/> ABDI Béangère	<input type="checkbox"/> SARRAMALHO Olivier	<input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN Elodie

Absent(s) :

Olivier **SARRAMALHO**

Procurations :

Olivier **SARRAMALHO** à Christian **GRAU**

Secrétariat de séance :

Daniel **GALY**.

9.1 Autres domaines de compétences des communes.
Établissement de la liste des jurés d'assises

Il est rappelé au Conseil Municipal que dans chaque commune, le maire, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, tire au sort publiquement à partir de la liste électorale un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription. Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint, l'âge de vingt-trois ans au cours de l'année qui suit.

Le quotient à retenir pour l'établissement de cette liste est de **un juré** pour 1300 habitants.

Le nombre de jurés à tirer au sort est égal au triple du nombre de jurés déterminé pour la commune soit **3 personnes**.

Les élus procèdent au tirage au sort à partir de la liste électorale selon les conditions réglementaires :

Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance
CUNILL Ep CASSOU	Béatrice	07/12/1957	SAISSAC (AUDE)
GLORIES	Gilles	21/09/1961	METZ (MOSELLE)
LAHAYE	Dominique	27/10/1954	ARGENTEUIL (YVELINES)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par :

- 15 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

à l'unanimité,



APPROUVE le tirage au sort des jurés d'assises qui sera proposé au tribunal.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Délibération prise à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour extrait certifié conforme

 Le Maire,

Christian GRAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Sous-Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

DÉPARTEMENT
Des
Pyrénées-
Orientales

Arrondissement
de **CÉRET**

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice
15

Qui ont pris part
à la délibération
15

Convocation du
CM
en date du :
26/03/2026

Affichage en
date du :
27/03/2026

N°036-2026

OBJET



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune de CERBÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le quatorze avril à 18h00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Christian GRAU, Maire.

Présents :

<input checked="" type="checkbox"/> GRAU Christian	<input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA Françoise	<input checked="" type="checkbox"/> ARIZA Marie	<input checked="" type="checkbox"/> GALY Daniel
<input checked="" type="checkbox"/> DELOS Corinne	<input checked="" type="checkbox"/> BIRBA Marcel	<input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL Yvette	<input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU Eddy	<input checked="" type="checkbox"/> DUCROS Florence
<input checked="" type="checkbox"/> GIBERT Gilles	<input checked="" type="checkbox"/> ABDI Bérangère	<input type="checkbox"/> SARRAMALHO Olivier	<input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN Elodie

Absent(s) :

Olivier **SARRAMALHO**

Procurations :

Olivier **SARRAMALHO** à Christian **GRAU**

Secrétariat de séance :

Daniel **GALY**.

9.1 Autres domaines de compétences des communes.
Établissement de la commission de contrôle de la liste électorale

Dans le cadre du renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales, il convient de procéder à la désignation de ses membres conformément aux dispositions du Code électoral.

Pour les communes de plus de 1 000 habitants dans lesquelles deux listes ont été représentées lors du dernier renouvellement du conseil municipal, la commission est composée de cinq membres :

- trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges,
- deux conseillers municipaux appartenant à la seconde liste.

Il est précisé que les conseillers municipaux membres de la commission ne doivent pas être le maire ni les adjoints titulaires d'une délégation, conformément à la réglementation en vigueur.

Le conseil municipal est ainsi invité à procéder à la désignation des membres de cette commission.

Titulaires	
Liste Cerbère un nouveau CAP	Liste Cerbère c'est vous
BIRBA Marcel	LOPEZ Frédéric
DELOS Corinne	BLONDIN Elodie
ABDI Bérangère	

Il est proposé de désigner les membres suppléants suivants :

AUSSEIL Yvette,
DUCROS Florence,
SARRAMALHO Olivier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par :

- 15 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

à l'unanimité,

APPROUVE la composition de la commission de contrôle de la liste électorale.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif au budget primitif.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Délibération prise à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour extrait certifié conforme


Le Maire
Christian GRAU

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 066-216600486-20260414-DEL036_2026-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Sous-Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune de CERBÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 avril 2026

DÉPARTEMENT
Des
Pyrénées-
Orientales

Arrondissement
de CÉRET

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice
15

Qui ont pris part
à la délibération
15

Convocation du
CM
en date du :
26/03/2026

Affichage en
date du :
27/03/2026

N°037-2026

L'an deux mil vingt-six et le quatorze avril à 18h00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Christian GRAU, Maire.

Présents :

<input checked="" type="checkbox"/> GRAU Christian	<input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA Françoise	<input checked="" type="checkbox"/> ARIZA Marie	<input checked="" type="checkbox"/> GALY Daniel
<input checked="" type="checkbox"/> DELOS Corinne	<input checked="" type="checkbox"/> BIRBA Marcel	<input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL Yvette	<input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU Eddy	<input checked="" type="checkbox"/> DUCROS Florence
<input checked="" type="checkbox"/> GIBERT Gilles	<input checked="" type="checkbox"/> ABDI Bérandère	<input type="checkbox"/> SARRAMALHO Olivier	<input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN Elodie

Absent(s) :

Olivier **SARRAMALHO**

Procurations :

Olivier **SARRAMALHO** à Christian **GRAU**

Secrétariat de séance :

Daniel **GALY**.

OBJET

9.1 Autres domaines de compétences des communes.
Établissement de la commission d'appel d'offres

Dans le cadre de la mise en place de la commission d'appel d'offres (CAO), il appartient au conseil municipal de procéder à l'élection de ses membres, conformément aux dispositions du Code de la commande publique et du Code général des collectivités territoriales.

Pour les communes de plus de 1 000 habitants, la commission d'appel d'offres est composée :

- du maire, président de droit ;
- de trois membres titulaires élus au sein du conseil municipal ;
- et de trois membres suppléants élus dans les mêmes conditions.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Ce mode de scrutin garantit la représentation de tous.

Les membres suppléants sont appelés à siéger en cas d'absence ou d'empêchement des membres titulaires.

Le conseil municipal est ainsi invité à procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

Une liste de candidats est présentée :

Candidats Titulaires	Candidats Suppléants
GALY Daniel	BASTELICA Françoise
ARIZA Marie	GIBERT Gilles
LOPEZ Frédéric	ABDI Bérangère

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par :

- 15 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

à l'unanimité,

APPROUVE la composition de la commission d'appel d'offres suite à l'élection de ses membres comme listée ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif au budget primitif.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Délibération prise à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour extrait certifié conforme



Le Maire
Christian GRAU

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 066-216600486-20260414-DEL037_2026-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Sous-Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

DÉPARTEMENT
Des
**Pyrénées-
Orientales**

Arrondissement
de **CÉRET**

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice
15

Qui ont pris part
à la délibération
15

Convocation du
CM
en date du :
26/03/2026

Affichage en
date du :
27/03/2026

N°038-2026



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune de CERBÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le quatorze avril à 18h00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Christian GRAU, Maire.

Présents :

<input checked="" type="checkbox"/> GRAU Christian	<input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA Françoise	<input checked="" type="checkbox"/> ARIZA Marie	<input checked="" type="checkbox"/> GALY Daniel
<input checked="" type="checkbox"/> DELOS Corinne	<input checked="" type="checkbox"/> BIRBA Marcel	<input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL Yvette	<input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU Eddy	<input checked="" type="checkbox"/> DUCROS Florence
<input checked="" type="checkbox"/> GIBERT Gilles	<input checked="" type="checkbox"/> ABDI Bérandère	<input type="checkbox"/> SARRAMALHO Olivier	<input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN Elodie

Absent(s) :

Olivier **SARRAMALHO**

Procurations :

Olivier **SARRAMALHO** à Christian **GRAU**

Secrétariat de séance :

Daniel **GALY**.

OBJET

9.1 Autres domaines de compétences des communes.
Établissement de la commission délégation de service public/concession de service

Dans le cadre de la passation des contrats de concession, incluant les délégations de service public au sens du Code de la commande publique, il appartient au conseil municipal de procéder à la constitution de la commission compétente.

Conformément aux dispositions des articles L.1411-5 et suivants du Code général des collectivités territoriales, cette commission, dite commission de délégation de service public, est compétente pour l'examen des candidatures et des offres dans le cadre des procédures de concession de service.

Pour les communes de plus de 1 000 habitants, cette commission est composée :

- du maire, président de droit ;
- de trois membres titulaires élus au sein du conseil municipal ;
- et de trois membres suppléants élus dans les mêmes conditions.

L'élection des membres titulaires et suppléants s'effectue au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, conformément aux dispositions applicables.

Les membres suppléants sont appelés à siéger en cas d'absence ou d'empêchement des membres titulaires.

La commission a pour rôle d'ouvrir les plis contenant les candidatures et les offres, d'en analyser le contenu et d'émettre un avis préalable au choix du délégataire ou du concessionnaire.

Une liste de candidats a été présentée :

Le conseil municipal est ainsi invité à procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission de délégation de service public et des concessions de service.

Candidats Titulaires	Candidats Suppléants
ARIZA Marie	DELOS Corinne
CANOVAS Jérôme	GIBERT Gilles
GALY Daniel	MANDRAU Eddy

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par :

- 15 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

à l'unanimité,

APPROUVE la composition de la commission délégation de service public / concession de service suite à l'élection de ses membres listée ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif au budget primitif

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Délibération prise à l'unanimité des membres présents et représentés

Pour extrait certifié conforme


Le Maire
Christian GRAU

Envoyé en préfecture le 20/04/2026


Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 066-216600486-20260414-DEL038_2026-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Sous-Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

<p>DÉPARTEMENT Des Pyrénées- Orientales</p>	 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ Commune de CERBÈRE																														
<p>Arrondissement de CÉRET</p>																															
<p>Nombre de conseillers municipaux en exercice 15</p>																															
<p>Qui ont pris part à la délibération 15</p>																															
<p>Convocation du CM en date du : 26/03/2025</p>																															
<p>Affichage en date du : 27/03/2025</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 avril 2025</p>																														
<p>N°039-2026</p>	<p>L'an deux mil vingt-six et le quatorze avril, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Christian GRAU, Maire de Cerbère.</p> <p>Présents :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> GRAU</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> ARIZA</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> GALY</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Christian</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Jérôme</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Françoise</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Marie</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Daniel</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> DELOS</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> BIRBA</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> DUCROS</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Corinne</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Marcel</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Yvette</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Eddy</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Florence</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> GIBERT</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> ABDI</td> <td><input type="checkbox"/> SARRAMALHO</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Gilles</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Bérangère</td> <td><input type="checkbox"/> Olivier</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Frédéric</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Elodie</td> </tr> </table> <p>Absent(s) : Olivier SARRAMALHO</p> <p>Procurations : Olivier SARRAMALHO à Christian GRAU</p> <p>Secrétariat de séance : Daniel GALY.</p>	<input checked="" type="checkbox"/> GRAU	<input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS	<input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA	<input checked="" type="checkbox"/> ARIZA	<input checked="" type="checkbox"/> GALY	<input checked="" type="checkbox"/> Christian	<input checked="" type="checkbox"/> Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> Françoise	<input checked="" type="checkbox"/> Marie	<input checked="" type="checkbox"/> Daniel	<input checked="" type="checkbox"/> DELOS	<input checked="" type="checkbox"/> BIRBA	<input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL	<input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU	<input checked="" type="checkbox"/> DUCROS	<input checked="" type="checkbox"/> Corinne	<input checked="" type="checkbox"/> Marcel	<input checked="" type="checkbox"/> Yvette	<input checked="" type="checkbox"/> Eddy	<input checked="" type="checkbox"/> Florence	<input checked="" type="checkbox"/> GIBERT	<input checked="" type="checkbox"/> ABDI	<input type="checkbox"/> SARRAMALHO	<input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ	<input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN	<input checked="" type="checkbox"/> Gilles	<input checked="" type="checkbox"/> Bérangère	<input type="checkbox"/> Olivier	<input checked="" type="checkbox"/> Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> Elodie
<input checked="" type="checkbox"/> GRAU	<input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS	<input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA	<input checked="" type="checkbox"/> ARIZA	<input checked="" type="checkbox"/> GALY																											
<input checked="" type="checkbox"/> Christian	<input checked="" type="checkbox"/> Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> Françoise	<input checked="" type="checkbox"/> Marie	<input checked="" type="checkbox"/> Daniel																											
<input checked="" type="checkbox"/> DELOS	<input checked="" type="checkbox"/> BIRBA	<input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL	<input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU	<input checked="" type="checkbox"/> DUCROS																											
<input checked="" type="checkbox"/> Corinne	<input checked="" type="checkbox"/> Marcel	<input checked="" type="checkbox"/> Yvette	<input checked="" type="checkbox"/> Eddy	<input checked="" type="checkbox"/> Florence																											
<input checked="" type="checkbox"/> GIBERT	<input checked="" type="checkbox"/> ABDI	<input type="checkbox"/> SARRAMALHO	<input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ	<input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN																											
<input checked="" type="checkbox"/> Gilles	<input checked="" type="checkbox"/> Bérangère	<input type="checkbox"/> Olivier	<input checked="" type="checkbox"/> Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> Elodie																											
<p>OBJET</p>	<p><i>8.5 Politique de la ville, habitat, logement.</i> Signature de la charte du réseau Francophone Ville amie des aînés et désignation des représentants communaux.</p>																														

Dans le cadre des enjeux liés au vieillissement de la population et à l'adaptation des territoires, l'Organisation Mondiale de la Santé a lancé en 2006 la démarche des Villes Amies des Aînés, visant à favoriser le vieillissement actif et l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées.

Cette initiative est portée au niveau francophone par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), qui accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de cette démarche, favorise les échanges de bonnes pratiques et valorise les actions engagées.

L'adhésion à ce réseau implique l'engagement de la commune dans une démarche structurée comprenant un diagnostic territorial, l'élaboration et le suivi d'un plan d'actions autour des huit thématiques du dispositif, ainsi que la participation à la vie du réseau

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal

- de confirmer la poursuite de l'engagement de la commune dans cette démarche ;

- de désigner un représentant titulaire ainsi qu'un suppléant pour siéger au sein du réseau : Madame Corinne DELOS, titulaire, Madame Marie ARIZA, suppléante,
- et d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre et au suivi de cette participation ;
- d'ouvrir au budget primitif les crédits nécessaires au règlement de la cotisation annuelle : 50€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par :

- 15 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

à l'unanimité,

- **DE CONFIRMER** la poursuite de l'engagement de la commune dans cette démarche ;
- **DE DESIGNER** un représentant titulaire ainsi qu'un suppléant pour siéger au sein du réseau : Madame Corinne DELOS, titulaire, Madame Marie ARIZA, suppléante,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre et au suivi de cette participation ;
- **D'OUVRI**R au budget primitif les crédits nécessaires au règlement de la cotisation annuelle


Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Délibération prise à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Sous-Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

DÉPARTEMENT Des Pyrénées- Orientales																															
Arrondissement de CÉRET	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ																														
Nombre de conseillers municipaux en exercice 15	Commune de CERBÈRE																														
Qui ont pris part à la délibération 15	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 avril 2025																														
Convocation du CM en date du : 26/03/2025	<p>L'an deux mil vingt-six et le quatorze avril, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Christian GRAU, Maire de Cerbère.</p> <p>Présents :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 15%;"><input checked="" type="checkbox"/> GRAU</td> <td style="width: 15%;"><input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS</td> <td style="width: 15%;"><input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA</td> <td style="width: 15%;"><input checked="" type="checkbox"/> ARIZA</td> <td style="width: 15%;"><input checked="" type="checkbox"/> GALY</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Christian</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Jérôme</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Françoise</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Marie</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Daniel</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> DELOS</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> BIRBA</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> DUCROS</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Corinne</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Marcel</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Yvette</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Eddy</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Florence</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> GIBERT</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> ABDI</td> <td><input type="checkbox"/> SARRAMALHO</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Gilles</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Bérangère</td> <td><input type="checkbox"/> Olivier</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Frédéric</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Elodie</td> </tr> </table> <p>Absent(s) : Olivier SARRAMALHO</p> <p>Procurations : Olivier SARRAMALHO à Christian GRAU</p> <p>Secrétariat de séance : Daniel GALY.</p>	<input checked="" type="checkbox"/> GRAU	<input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS	<input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA	<input checked="" type="checkbox"/> ARIZA	<input checked="" type="checkbox"/> GALY	<input checked="" type="checkbox"/> Christian	<input checked="" type="checkbox"/> Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> Françoise	<input checked="" type="checkbox"/> Marie	<input checked="" type="checkbox"/> Daniel	<input checked="" type="checkbox"/> DELOS	<input checked="" type="checkbox"/> BIRBA	<input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL	<input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU	<input checked="" type="checkbox"/> DUCROS	<input checked="" type="checkbox"/> Corinne	<input checked="" type="checkbox"/> Marcel	<input checked="" type="checkbox"/> Yvette	<input checked="" type="checkbox"/> Eddy	<input checked="" type="checkbox"/> Florence	<input checked="" type="checkbox"/> GIBERT	<input checked="" type="checkbox"/> ABDI	<input type="checkbox"/> SARRAMALHO	<input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ	<input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN	<input checked="" type="checkbox"/> Gilles	<input checked="" type="checkbox"/> Bérangère	<input type="checkbox"/> Olivier	<input checked="" type="checkbox"/> Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> Elodie
<input checked="" type="checkbox"/> GRAU	<input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS	<input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA	<input checked="" type="checkbox"/> ARIZA	<input checked="" type="checkbox"/> GALY																											
<input checked="" type="checkbox"/> Christian	<input checked="" type="checkbox"/> Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> Françoise	<input checked="" type="checkbox"/> Marie	<input checked="" type="checkbox"/> Daniel																											
<input checked="" type="checkbox"/> DELOS	<input checked="" type="checkbox"/> BIRBA	<input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL	<input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU	<input checked="" type="checkbox"/> DUCROS																											
<input checked="" type="checkbox"/> Corinne	<input checked="" type="checkbox"/> Marcel	<input checked="" type="checkbox"/> Yvette	<input checked="" type="checkbox"/> Eddy	<input checked="" type="checkbox"/> Florence																											
<input checked="" type="checkbox"/> GIBERT	<input checked="" type="checkbox"/> ABDI	<input type="checkbox"/> SARRAMALHO	<input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ	<input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN																											
<input checked="" type="checkbox"/> Gilles	<input checked="" type="checkbox"/> Bérangère	<input type="checkbox"/> Olivier	<input checked="" type="checkbox"/> Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> Elodie																											
N°040-2026																															
OBJET	4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale (FPT). Liste des emplois justifiant l'attribution de concessions de logements et de leurs conditions générales d'occupation.																														

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n°2022-250 du 25 février 2022 portant diverses dispositions d'application du code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte pris pour l'application des articles R. 2124-72 et R. 4121-3-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté du 25 février 2025 relatif à l'évaluation des avantages en nature pour le calcul des cotisations de sécurité sociale des salariés affiliés au régime général et des salariés affiliés au régime agricole ;

Conformément aux articles L. 721-1 à L. 721-3 du Code général de la fonction publique : « Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics fixent la liste des emplois pour

lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance par la collectivité ou l'établissement public concerné, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois ».

Les décisions individuelles sont prises en application de cette délibération par l'autorité territoriale ayant le pouvoir de nomination.

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un logement de fonction peut être accordé :

Lorsqu'un agent est tenu d'accomplir un service d'astreinte mais qu'il ne remplit pas les conditions ouvrant droit à la concession d'un logement par nécessité absolue de service, une convention précaire avec astreinte peut lui être accordée. La redevance mise à la charge du bénéficiaire est égale à 50% de la valeur locative réelle des locaux occupés.

Toutes les charges courantes liées au logement devront être acquittées par l'agent.

Le Maire propose à l'assemblée de fixer la liste des bénéficiaires d'un logement de fonction dans la commune de Cerbère comme suit :

➤ **Convention d'occupation précaire avec astreinte :**

Grades - Emploi
Chef de Police Municipale
Brigadier-Chef de Police Municipale
Gardien Brigadier de Police Municipale
Attaché Territorial
Rédacteur Territorial
Adjoint Administratif Territorial de 1 ^{ère} Classe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par :

- 15 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

à l'unanimité,

APPROUVE la proposition du Maire de mise à jour des grades pouvant bénéficier d'un logement de fonctions.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Délibération prise à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme,

Envoyé en préfecture le 20/04/2026


Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 066-216600486-20260414-DEL040_2026-DE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Sous-Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

<p>DÉPARTEMENT Des Pyrénées- Orientales</p>	 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ Commune de CERBÈRE															
<p>Arrondissement de CÉRET</p>																
<p>Nombre de conseillers municipaux en exercice 15</p>																
<p>Qui ont pris part à la délibération 15</p>																
<p>Convocation du CM en date du : 26/03/2025</p>																
<p>Affichage en date du : 27/03/2025</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 avril 2025</p>															
<p>N°041-2026</p>	<p>L'an deux mil vingt-six et le quatorze avril, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Christian GRAU, Maire de Cerbère.</p> <p>Présents :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> GRAU Christian</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS Jérôme</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA Françoise</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> ARIZA Marie</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> GALY Daniel</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> DELOS Corinne</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> BIRBA Marcel</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL Yvette</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU Eddy</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> DUCROS Florence</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> GIBERT Gilles</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> ABDI Bérandère</td> <td><input type="checkbox"/> SARRAMALHO Olivier</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ Frédéric</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN Elodie</td> </tr> </table> <p>Absent(s) : Olivier SARRAMALHO</p> <p>Procurations : Olivier SARRAMALHO à Christian GRAU</p> <p>Secrétariat de séance : Daniel GALY.</p>	<input checked="" type="checkbox"/> GRAU Christian	<input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA Françoise	<input checked="" type="checkbox"/> ARIZA Marie	<input checked="" type="checkbox"/> GALY Daniel	<input checked="" type="checkbox"/> DELOS Corinne	<input checked="" type="checkbox"/> BIRBA Marcel	<input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL Yvette	<input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU Eddy	<input checked="" type="checkbox"/> DUCROS Florence	<input checked="" type="checkbox"/> GIBERT Gilles	<input checked="" type="checkbox"/> ABDI Bérandère	<input type="checkbox"/> SARRAMALHO Olivier	<input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN Elodie
<input checked="" type="checkbox"/> GRAU Christian	<input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA Françoise	<input checked="" type="checkbox"/> ARIZA Marie	<input checked="" type="checkbox"/> GALY Daniel												
<input checked="" type="checkbox"/> DELOS Corinne	<input checked="" type="checkbox"/> BIRBA Marcel	<input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL Yvette	<input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU Eddy	<input checked="" type="checkbox"/> DUCROS Florence												
<input checked="" type="checkbox"/> GIBERT Gilles	<input checked="" type="checkbox"/> ABDI Bérandère	<input type="checkbox"/> SARRAMALHO Olivier	<input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN Elodie												
<p>OBJET</p>	<p><i>5.5 Délégation de signature.</i> Délégation de signature à la DGS – Engagements de moins de 500€ HT</p>															

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-19 ;

Le maire expose que, afin de faciliter le fonctionnement des services et d'assurer davantage de réactivité dans la gestion courante des affaires courantes, il est proposé de renouveler la délégation de signature du Maire à la Directrice Générale des Services pour la validation des engagements de dépenses de faible montant.

Cette délégation porterait sur la signature des bons de commande et devis relatifs aux engagements de dépenses d'un montant inférieur ou égal à 500 € HT.

Cette mesure vise à simplifier les procédures administratives tout en maintenant un contrôle rigoureux des dépenses, dans le respect des enveloppes budgétaires votées par le conseil municipal.

Le Maire propose au conseil municipal d'autoriser de renouveler la délégation de signature dans les conditions exposées ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par :

- 15 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

à l'unanimité,

APPROUVE la délégation de signature à la Directrice Générale des Services.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.


Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Délibération prise à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire
Christian GRAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Sous-Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

<p>DÉPARTEMENT Des Pyrénées- Orientales</p> <hr/> <p>Arrondissement de CÉRET</p> <hr/> <p>Nombre de conseillers municipaux en exercice 15</p> <hr/> <p>Qui ont pris part à la délibération 15</p> <hr/> <p>Convocation du CM en date du : 26/03/2025</p> <hr/> <p>Affichage en date du : 27/03/2025</p> <hr/> <p>N°042-2026</p>	 <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ</p> <p>Commune de CERBÈRE</p> <p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 avril 2025</p> <p>L'an deux mil vingt-six et le quatorze avril, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Christian GRAU, Maire de Cerbère.</p> <p>Présents :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> GRAU Christian</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS Jérôme</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA Françoise</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> ARIZA Marie</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> GALY Daniel</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> DELOS Corinne</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> BIRBA Marcel</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL Yvette</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU Eddy</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> DUCROS Florence</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> GIBERT Gilles</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> ABDI Bérandère</td> <td><input type="checkbox"/> SARRAMALHO Olivier</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ Frédéric</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN Elodie</td> </tr> </table> <p>Absent(s) : Olivier SARRAMALHO</p> <p>Procurations : Olivier SARRAMALHO à Christian GRAU</p> <p>Secrétariat de séance : Daniel GALY.</p>	<input checked="" type="checkbox"/> GRAU Christian	<input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA Françoise	<input checked="" type="checkbox"/> ARIZA Marie	<input checked="" type="checkbox"/> GALY Daniel	<input checked="" type="checkbox"/> DELOS Corinne	<input checked="" type="checkbox"/> BIRBA Marcel	<input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL Yvette	<input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU Eddy	<input checked="" type="checkbox"/> DUCROS Florence	<input checked="" type="checkbox"/> GIBERT Gilles	<input checked="" type="checkbox"/> ABDI Bérandère	<input type="checkbox"/> SARRAMALHO Olivier	<input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN Elodie
<input checked="" type="checkbox"/> GRAU Christian	<input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA Françoise	<input checked="" type="checkbox"/> ARIZA Marie	<input checked="" type="checkbox"/> GALY Daniel												
<input checked="" type="checkbox"/> DELOS Corinne	<input checked="" type="checkbox"/> BIRBA Marcel	<input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL Yvette	<input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU Eddy	<input checked="" type="checkbox"/> DUCROS Florence												
<input checked="" type="checkbox"/> GIBERT Gilles	<input checked="" type="checkbox"/> ABDI Bérandère	<input type="checkbox"/> SARRAMALHO Olivier	<input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN Elodie												
OBJET	<p>5.3 Désignation des représentants. Composition de la commission communale des impôts directs</p>															

Conformément aux dispositions de l'article 1650 du Code général des impôts, il convient de procéder à la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Cette commission est appelée à intervenir en matière de fiscalité directe locale, notamment pour donner un avis sur les évaluations foncières des propriétés bâties et non bâties, ainsi que sur les changements d'évaluation ou de consistance des propriétés.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la CCID est composée du maire ou de son adjoint délégué, président, et de six commissaires titulaires ainsi que de six commissaires suppléants, désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables dressée par le conseil municipal.

Il appartient donc au conseil municipal de proposer une liste de contribuables en nombre suffisant, comportant un nombre double de personnes (soit 12 titulaires et 12 suppléants), parmi lesquels l'administration fiscale procédera à la désignation des membres de la commission.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants de l'Union européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils et être inscrits aux rôles des impositions locales de la commune.

Le conseil municipal est ainsi invité à établir la liste des contribuables proposés pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.

Le **Directeur Départemental des Finances Publiques choisira en fonction de cette liste :**

- 6 commissaires titulaires
- 6 commissaires suppléants

Titulaires	Suppléants
SAINT-MAXENT Gilles	DELOS Corinne
BIRBA Marcel	DUCROS Florence
ABDI Bérangère	LEVACHER Régine
BASTELICA Françoise	SERRA Concepcion
UTEZA Stéphane	REYNAUD Camille
AUSSEIL Yvette	CAISSON Jean-Paul
GALY Daniel	SEMAILLE Patricia
CANOVAS Jérôme	CADENE Marie Louise
SARRAMALHO Olivier	LEJEUNE Jean
GIBERT Gilles	HOUDAYER Thierry
ARIZA Marie	ROUSSELET Michel
LOPEZ Frédéric	BLONDIN Elodie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par :

- 15 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

à l'unanimité,

APPROUVE la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente à Monsieur le préfet des Pyrénées-Orientales.

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 066-216600486-20260414-DEL042_2026-DE




Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Délibération prise à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Sous-Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

<p>DÉPARTEMENT Des Pyrénées- Orientales</p>	 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ Commune de CERBÈRE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 avril 2025																														
<p>Arrondissement de CÉRET</p>																															
<p>Nombre de conseillers municipaux en exercice 15</p>																															
<p>Qui ont pris part à la délibération 15</p>																															
<p>Convocation du CM en date du : 26/03/2025</p>																															
<p>Affichage en date du : 27/03/2025</p>	<p>L'an deux mil vingt-six et le quatorze avril, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Christian GRAU, Maire de Cerbère.</p> <p>Présents :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> GRAU</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> ARIZA</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> GALY</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Christian</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Jérôme</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Françoise</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Marie</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Daniel</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> DELOS</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> BIRBA</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> DUCROS</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Corinne</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Marcel</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Yvette</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Eddy</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Florence</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> GIBERT</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> ABDI</td> <td><input type="checkbox"/> SARRAMALHO</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Gilles</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Bérangère</td> <td><input type="checkbox"/> Olivier</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Frédéric</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Elodie</td> </tr> </table> <p>Absent(s) : Olivier SARRAMALHO</p> <p>Procurations : Olivier SARRAMALHO à Christian GRAU</p> <p>Secrétariat de séance : Daniel GALY.</p>	<input checked="" type="checkbox"/> GRAU	<input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS	<input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA	<input checked="" type="checkbox"/> ARIZA	<input checked="" type="checkbox"/> GALY	<input checked="" type="checkbox"/> Christian	<input checked="" type="checkbox"/> Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> Françoise	<input checked="" type="checkbox"/> Marie	<input checked="" type="checkbox"/> Daniel	<input checked="" type="checkbox"/> DELOS	<input checked="" type="checkbox"/> BIRBA	<input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL	<input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU	<input checked="" type="checkbox"/> DUCROS	<input checked="" type="checkbox"/> Corinne	<input checked="" type="checkbox"/> Marcel	<input checked="" type="checkbox"/> Yvette	<input checked="" type="checkbox"/> Eddy	<input checked="" type="checkbox"/> Florence	<input checked="" type="checkbox"/> GIBERT	<input checked="" type="checkbox"/> ABDI	<input type="checkbox"/> SARRAMALHO	<input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ	<input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN	<input checked="" type="checkbox"/> Gilles	<input checked="" type="checkbox"/> Bérangère	<input type="checkbox"/> Olivier	<input checked="" type="checkbox"/> Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> Elodie
<input checked="" type="checkbox"/> GRAU	<input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS	<input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA	<input checked="" type="checkbox"/> ARIZA	<input checked="" type="checkbox"/> GALY																											
<input checked="" type="checkbox"/> Christian	<input checked="" type="checkbox"/> Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> Françoise	<input checked="" type="checkbox"/> Marie	<input checked="" type="checkbox"/> Daniel																											
<input checked="" type="checkbox"/> DELOS	<input checked="" type="checkbox"/> BIRBA	<input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL	<input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU	<input checked="" type="checkbox"/> DUCROS																											
<input checked="" type="checkbox"/> Corinne	<input checked="" type="checkbox"/> Marcel	<input checked="" type="checkbox"/> Yvette	<input checked="" type="checkbox"/> Eddy	<input checked="" type="checkbox"/> Florence																											
<input checked="" type="checkbox"/> GIBERT	<input checked="" type="checkbox"/> ABDI	<input type="checkbox"/> SARRAMALHO	<input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ	<input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN																											
<input checked="" type="checkbox"/> Gilles	<input checked="" type="checkbox"/> Bérangère	<input type="checkbox"/> Olivier	<input checked="" type="checkbox"/> Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> Elodie																											
<p>N°043-2026</p>																															
<p>OBJET</p>	<p>5.3 Désignation des représentants. Désignation d'un correspondant défense</p>																														

Le maire propose, dans le cadre du renouvellement du conseil municipal, de procéder à la désignation d'un correspondant défense.

Ce dernier constituera l'interlocuteur privilégié entre la commune, ses administrés et le ministère des Armées, représenté localement par la Délégation militaire départementale.

Il est précisé que le correspondant défense sera invité à participer aux réunions d'information organisées à l'échelle départementale, visant à présenter l'actualité du ministère des Armées et le fonctionnement des différents services intervenant dans ce domaine.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Daniel GALY, 3^{ème} adjoint au Maire.

Le conseil municipal est invité à se positionner sur cette proposition de correspondant défense et à autoriser la transmission de ses coordonnées (nom, prénom, téléphone, adresse mail) aux services compétents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par :

- 15 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire de désignation de Monsieur Daniel GALY en qualité de correspondant défense pour la commune de Cerbère.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier


Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Délibération prise à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme,


Le Maire
Christian GRAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Sous-Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

<p>DÉPARTEMENT Des Pyrénées- Orientales</p>	 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ Commune de CERBÈRE															
<p>Arrondissement de CÉRET</p>																
<p>Nombre de conseillers municipaux en exercice 15</p>																
<p>Qui ont pris part à la délibération 15</p>																
<p>Convocation du CM en date du : 26/03/2025</p>																
<p>Affichage en date du : 27/03/2025</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 avril 2025</p>															
<p>N°044-2026</p>	<p>L'an deux mil vingt-six et le quatorze avril, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Christian GRAU, Maire de Cerbère.</p> <p>Présents :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 20%;"><input checked="" type="checkbox"/> GRAU Christian</td> <td style="width: 20%;"><input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS Jérôme</td> <td style="width: 20%;"><input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA Françoise</td> <td style="width: 20%;"><input checked="" type="checkbox"/> ARIZA Marie</td> <td style="width: 20%;"><input checked="" type="checkbox"/> GALY Daniel</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> DELOS Corinne</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> BIRBA Marcel</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL Yvette</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU Eddy</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> DUCROS Florence</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> GIBERT Gilles</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> ABDI Bérandère</td> <td><input type="checkbox"/> SARRAMALHO Olivier</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ Frédéric</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN Elodie</td> </tr> </table> <p>Absent(s) : Olivier SARRAMALHO</p> <p>Procurations : Olivier SARRAMALHO à Christian GRAU</p> <p>Secrétariat de séance : Daniel GALY.</p>	<input checked="" type="checkbox"/> GRAU Christian	<input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA Françoise	<input checked="" type="checkbox"/> ARIZA Marie	<input checked="" type="checkbox"/> GALY Daniel	<input checked="" type="checkbox"/> DELOS Corinne	<input checked="" type="checkbox"/> BIRBA Marcel	<input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL Yvette	<input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU Eddy	<input checked="" type="checkbox"/> DUCROS Florence	<input checked="" type="checkbox"/> GIBERT Gilles	<input checked="" type="checkbox"/> ABDI Bérandère	<input type="checkbox"/> SARRAMALHO Olivier	<input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN Elodie
<input checked="" type="checkbox"/> GRAU Christian	<input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA Françoise	<input checked="" type="checkbox"/> ARIZA Marie	<input checked="" type="checkbox"/> GALY Daniel												
<input checked="" type="checkbox"/> DELOS Corinne	<input checked="" type="checkbox"/> BIRBA Marcel	<input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL Yvette	<input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU Eddy	<input checked="" type="checkbox"/> DUCROS Florence												
<input checked="" type="checkbox"/> GIBERT Gilles	<input checked="" type="checkbox"/> ABDI Bérandère	<input type="checkbox"/> SARRAMALHO Olivier	<input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN Elodie												
<p>OBJET</p>	<p>5.3 Désignation des représentants. Désignation des représentants de la commune au Parc Naturel Marin du Golfe du Lion</p>															

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation, par délibération, des membres titulaire et suppléant appelés à représenter la commune au sein du Conseil de gestion du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion, auquel elle est membre de droit.

Cette désignation est nécessaire afin de permettre la mise à jour de l'arrêté inter-préfectoral et d'assurer la participation de la commune aux prochaines échéances, notamment aux élections internes du conseil de gestion prévu le 2 juillet prochain.

Monsieur le Maire se propose d'être le représentant titulaire et de désigner Monsieur Jérôme CANOVAS en qualité de représentant suppléant.

Le conseil municipal est invité à se positionner sur cette désignation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par :

- 15 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire à savoir la désignation des représentants de la commune au Parc Naturel Marin du Golfe du Lion :

- Représentant titulaire : Christian **GRAU**
- Représentant suppléant : Jérôme **CANOVAS**

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier


Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Délibération prise à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Sous-Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

DÉPARTEMENT Des Pyrénées- Orientales	 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ Commune de CERBÈRE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 avril 2025																														
Arrondissement de CÉRET																															
Nombre de conseillers municipaux en exercice 15																															
Qui ont pris part à la délibération 15																															
Convocation du CM en date du : 26/03/2025																															
Affichage en date du : 27/03/2025	<p>L'an deux mil vingt-six et le quatorze avril, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Christian GRAU, Maire de Cerbère.</p> <p>Présents :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> GRAU</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> ARIZA</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> GALY</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Christian</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Jérôme</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Françoise</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Marie</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Daniel</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> DELOS</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> BIRBA</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> DUCROS</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Corinne</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Marcel</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Yvette</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Eddy</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Florence</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> GIBERT</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> ABDI</td> <td><input type="checkbox"/> SARRAMALHO</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Gilles</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Bérangère</td> <td><input type="checkbox"/> Olivier</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Frédéric</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Elodie</td> </tr> </table> <p>Absent(s) : Olivier SARRAMALHO</p> <p>Procurations : Olivier SARRAMALHO à Christian GRAU</p> <p>Secrétariat de séance : Daniel GALY.</p>	<input checked="" type="checkbox"/> GRAU	<input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS	<input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA	<input checked="" type="checkbox"/> ARIZA	<input checked="" type="checkbox"/> GALY	<input checked="" type="checkbox"/> Christian	<input checked="" type="checkbox"/> Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> Françoise	<input checked="" type="checkbox"/> Marie	<input checked="" type="checkbox"/> Daniel	<input checked="" type="checkbox"/> DELOS	<input checked="" type="checkbox"/> BIRBA	<input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL	<input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU	<input checked="" type="checkbox"/> DUCROS	<input checked="" type="checkbox"/> Corinne	<input checked="" type="checkbox"/> Marcel	<input checked="" type="checkbox"/> Yvette	<input checked="" type="checkbox"/> Eddy	<input checked="" type="checkbox"/> Florence	<input checked="" type="checkbox"/> GIBERT	<input checked="" type="checkbox"/> ABDI	<input type="checkbox"/> SARRAMALHO	<input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ	<input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN	<input checked="" type="checkbox"/> Gilles	<input checked="" type="checkbox"/> Bérangère	<input type="checkbox"/> Olivier	<input checked="" type="checkbox"/> Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> Elodie
<input checked="" type="checkbox"/> GRAU	<input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS	<input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA	<input checked="" type="checkbox"/> ARIZA	<input checked="" type="checkbox"/> GALY																											
<input checked="" type="checkbox"/> Christian	<input checked="" type="checkbox"/> Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> Françoise	<input checked="" type="checkbox"/> Marie	<input checked="" type="checkbox"/> Daniel																											
<input checked="" type="checkbox"/> DELOS	<input checked="" type="checkbox"/> BIRBA	<input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL	<input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU	<input checked="" type="checkbox"/> DUCROS																											
<input checked="" type="checkbox"/> Corinne	<input checked="" type="checkbox"/> Marcel	<input checked="" type="checkbox"/> Yvette	<input checked="" type="checkbox"/> Eddy	<input checked="" type="checkbox"/> Florence																											
<input checked="" type="checkbox"/> GIBERT	<input checked="" type="checkbox"/> ABDI	<input type="checkbox"/> SARRAMALHO	<input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ	<input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN																											
<input checked="" type="checkbox"/> Gilles	<input checked="" type="checkbox"/> Bérangère	<input type="checkbox"/> Olivier	<input checked="" type="checkbox"/> Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> Elodie																											
N°045-2026																															
OBJET	5.3 Désignation des représentants. Désignation d'un représentant de la commune auprès de l'UDSIS66																														

Dans le cadre de ses compétences en matière scolaire, la commune adhère à l'Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social des Pyrénées-Orientales (UDSIS 66), établissement public chargé notamment de la gestion de la restauration scolaire.

Conformément aux statuts de l'UDSIS 66, chaque commune membre doit désigner un représentant appelé à siéger au sein de l'assemblée syndicale de l'établissement (68 membres).

Il appartient donc au conseil municipal de procéder à la désignation d'un délégué titulaire, chargé de représenter la commune au sein de l'UDSIS 66 pour la durée du mandat municipal.

Ce représentant aura pour mission de participer aux réunions, de relayer les informations auprès de la commune et de prendre part aux décisions concernant les services proposés aux administrés, notamment en matière de restauration scolaire.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Françoise BASTELICA, adjointe déléguée aux affaires scolaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par :

- 15 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire quant à la désignation de Madame Françoise BASTELICA en qualité de représentante de la commune auprès de l'UDSIS66.

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier


Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Délibération prise à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Maire
Christian GRAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Sous-Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

<p>DÉPARTEMENT Des Pyrénées- Orientales</p>	 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ Commune de CERBÈRE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 avril 2025																														
<p>Arrondissement de CÉRET</p>																															
<p>Nombre de conseillers municipaux en exercice 15</p>																															
<p>Qui ont pris part à la délibération 15</p>																															
<p>Convocation du CM en date du : 26/03/2025</p>																															
<p>Affichage en date du : 27/03/2025</p>	<p>L'an deux mil vingt-six et le quatorze avril, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Christian GRAU, Maire de Cerbère.</p> <p>Présents :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 15%;"><input checked="" type="checkbox"/> GRAU</td> <td style="width: 15%;"><input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS</td> <td style="width: 15%;"><input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA</td> <td style="width: 15%;"><input checked="" type="checkbox"/> ARIZA</td> <td style="width: 15%;"><input checked="" type="checkbox"/> GALY</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Christian</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Jérôme</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Françoise</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Marie</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Daniel</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> DELOS</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> BIRBA</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> DUCROS</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Corinne</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Marcel</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Yvette</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Eddy</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Florence</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> GIBERT</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> ABDI</td> <td><input type="checkbox"/> SARRAMALHO</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN</td> </tr> <tr> <td><input checked="" type="checkbox"/> Gilles</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Bérangère</td> <td><input type="checkbox"/> Olivier</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Frédéric</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Elodie</td> </tr> </table> <p>Absent(s) : Olivier SARRAMALHO</p> <p>Procurations : Olivier SARRAMALHO à Christian GRAU</p> <p>Secrétariat de séance : Daniel GALY.</p>	<input checked="" type="checkbox"/> GRAU	<input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS	<input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA	<input checked="" type="checkbox"/> ARIZA	<input checked="" type="checkbox"/> GALY	<input checked="" type="checkbox"/> Christian	<input checked="" type="checkbox"/> Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> Françoise	<input checked="" type="checkbox"/> Marie	<input checked="" type="checkbox"/> Daniel	<input checked="" type="checkbox"/> DELOS	<input checked="" type="checkbox"/> BIRBA	<input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL	<input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU	<input checked="" type="checkbox"/> DUCROS	<input checked="" type="checkbox"/> Corinne	<input checked="" type="checkbox"/> Marcel	<input checked="" type="checkbox"/> Yvette	<input checked="" type="checkbox"/> Eddy	<input checked="" type="checkbox"/> Florence	<input checked="" type="checkbox"/> GIBERT	<input checked="" type="checkbox"/> ABDI	<input type="checkbox"/> SARRAMALHO	<input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ	<input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN	<input checked="" type="checkbox"/> Gilles	<input checked="" type="checkbox"/> Bérangère	<input type="checkbox"/> Olivier	<input checked="" type="checkbox"/> Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> Elodie
<input checked="" type="checkbox"/> GRAU	<input checked="" type="checkbox"/> CANOVAS	<input checked="" type="checkbox"/> BASTELICA	<input checked="" type="checkbox"/> ARIZA	<input checked="" type="checkbox"/> GALY																											
<input checked="" type="checkbox"/> Christian	<input checked="" type="checkbox"/> Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/> Françoise	<input checked="" type="checkbox"/> Marie	<input checked="" type="checkbox"/> Daniel																											
<input checked="" type="checkbox"/> DELOS	<input checked="" type="checkbox"/> BIRBA	<input checked="" type="checkbox"/> AUSSEIL	<input checked="" type="checkbox"/> MANDRAU	<input checked="" type="checkbox"/> DUCROS																											
<input checked="" type="checkbox"/> Corinne	<input checked="" type="checkbox"/> Marcel	<input checked="" type="checkbox"/> Yvette	<input checked="" type="checkbox"/> Eddy	<input checked="" type="checkbox"/> Florence																											
<input checked="" type="checkbox"/> GIBERT	<input checked="" type="checkbox"/> ABDI	<input type="checkbox"/> SARRAMALHO	<input checked="" type="checkbox"/> LOPEZ	<input checked="" type="checkbox"/> BLONDIN																											
<input checked="" type="checkbox"/> Gilles	<input checked="" type="checkbox"/> Bérangère	<input type="checkbox"/> Olivier	<input checked="" type="checkbox"/> Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/> Elodie																											
<p>N°046-2026</p>																															
<p>OBJET</p>	<p>4.2 Personnels contractuels. Création d'un emploi permanent article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique</p>																														

Afin d'assurer la continuité du service public et de répondre aux besoins permanents de la collectivité, il est proposé de créer un emploi permanent à temps non complet à raison de 17 heures hebdomadaires, à compter du 1er mai 2026.

Cet emploi a vocation à répondre à un besoin de la commune, notamment dans le cadre des missions exercées à l'entretien des locaux administratifs.

Conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique

La rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois concerné.

Le tableau des effectifs sera mis à jour comme suit :

Personnel titulaire

Grade	Effectif prévu	Effectif pourvu
Personnel titulaire		
Filière Administrative		
Attaché	1	1
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	2	2
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Adjoint Administratif	2	1
Filière Police municipale		
Chef de service police municipale	1	0
Brigadier-chef principal	2	1
Filière Technique		
Agent de maîtrise territorial	1	1
Agent de maîtrise principal territorial	1	0
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	7	5
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	3	3
Adjoint technique	8	3
Total	29	18

Personnel Contractuel

Personnel contractuel	Effectif prévu	Effectif pourvu
Emploi permanent Article 332-8 du Code de la Fonction Publique Emploi – 17H30 hebdomadaires		
Adjoint technique territorial	1	1
Emploi permanent Article L332-8-2° du Code de la fonction Publique Nature des besoins		
Adjoint technique territorial	1	1
Emploi permanent Article L332-8-6° du Code de la fonction Publique - 2000 habitants		
	1	1
Emplois non permanents Article L332-23 2° Code de la Fonction Publique (Accroissement saisonnier d'activité)		
Adjoint technique territorial	11	10
Emplois non permanents Article L332-23 1° Code de la Fonction Publique (Accroissement temporaire d'activité)		
Adjoint technique territorial	2	1
Emplois non permanents Article L334-3 Code de la Fonction Publique (Remplacement d'agent momentanément indisponible)		
Adjoint technique territorial	2	0
Contrat Aidé de droit privé PEC		
Contrat Parcours Emploi Compétences	2	0
Total	19	14

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par :

- 15 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

à l'unanimité,

- **CRÉÉ** l'emploi contractuel sur emploi permanent en application de l'article L332-8 du code de la fonction publique
- **APPROUVE** la mise à jour du tableau des effectifs
- **OUVRE** les crédits au budget

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Délibération prise à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Sous-Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.